



Congés payés conventionnelle arrêt maladie chômage rupture

Par Julienp64

Mieux vaut il de poser ses congés payés après un arrêt maladie de longue durée, ou de ce les faire payer suite à une rupture conventionnelle, quels sont les avantages ou le inconvénient merci.

Par kang74

Bonjour

Tout dépend de ce que vous faites après .

L'indemnité de congé payée crée un différé d'indemnisation d'au maximum 30 jours.

Enfin , la pose ou pas des congés est un accord entre l'employeur et le salarié : il doit donc apparaitre comme tel dans la convention à homologuer .